



INDEMNISTION SUITE A ACCIDENT

Par **JOCE34**, le **25/07/2016** à **12:48**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de la route le 27 mai 2015. J'ai eu 52 jours d'ITT et j'ai dû me débrouiller seule à la maison. A la suite de cet accident, mon CDD n'a pas été renouvelé et je sais que c'est dû au fait que mon employeur a dû me remplacer "au pied levé". Le médecin expert a retenu une gêne totale classe 2 pendant 3 semaines et de classe 1 pendant 2 mois et une semaine. 2.5/7 de souffrances endurées, 2% de DFP; La consolidation médico légale s'est faite le 7/09/15 mais je reste avec des douleurs dans les cervicales et le dos qui nécessite des visites chez l'ostéo régulières.

Mon indemnisation par l'assurance est de 2868 €. Pouvez vous me dire si cette indemnisation correspond au préjudice ?

Je dois accepter ou refuser la conclusion de l'assurance avant le 30/07

Merci d'avance de votre aide